

N° 56

Objet :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
D'EQUIPEMENT 2022 AU BUDGET
ANNEXE DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE POMPIDOU

Rapporteur : François DAZELLE

Date de la Séance :

04 OCTOBRE 2022

Date de la Convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 04 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Katell LANDIER, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDO, Fatiha EL YAGOUBI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maëva CRUZ, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Salim LESAGE, et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés, ayant donné pouvoir :

| | | |
|---------------------|-----------|---------------------|
| Annie DEBRAY-GYRARD | pouvoir à | Marc HONORE |
| Gharib NAJI | pouvoir à | François DAZELLE |
| Abdelyamin DERRADJI | pouvoir à | Martin DESSAIGNES |
| Alisson ZANI | pouvoir à | Céline CHASSIN |
| Valentin GUILLAUME | pouvoir à | Daniel GIRAUD |
| Grégory SANCHEZ | pouvoir à | Jessica DORLENCOURT |
| Louis-Armand VIREY | pouvoir à | Michèle FOUBERT |
| Mourad MERGUI | pouvoir à | Salim LESAGE |

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 8

Membres absents : 0

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

VOTE :

MAJORITE

5 abstentions
(Mme Foubert, M. VIREY, Mme
DORLENCOURT, Mme M'BOE,
M. SANCHEZ)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022

N° 56 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2022 AU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE POMPIDOU

Afin de financer divers travaux d'investissement au sein de la Résidence Autonomie Pompidou, le CCAS a sollicité l'aide de la ville d'Achères pour un montant de 160 192 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n° du Conseil Municipal n° 18 du 6 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la ville,
Vu la délibération n°19 du 4 avril 2022 du Conseil d'administration du CCAS adoptant le budget primitif 2022 du CCAS et du budget annexe de la Résidence Georges Pompidou,

Considérant la nécessité de verser une subvention d'équipement pour la réalisation du programme d'investissement de la Résidence George Pompidou,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : DECIDE de verser une subvention d'équipement de 160 192 € à la Résidence George Pompidou pour financer son programme d'investissement de 2022.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes formalités ou démarches et à signer toutes pièces et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est prévue au budget primitif 2022 de la ville sur le compte Nature 20415322.

Fait et délibéré à Achères, le 4 octobre 2022
Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le :

13 OCT. 2022